

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris

Commune de



☎ 02 38 92 40 72

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 décembre 2024.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Sarah BADER, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absent excusé : Pierre BADER (*procuration donnée à Sarah BADER*)

Secrétaire de séance : Angélique BEAUDOIN

Nombre de Conseillers

- En exercice 13
- Présents 12
- Votants 13

Objet : Investissements 2025

Délibération n°59/2024

En vue de la préparation budgétaire 2025, **Madame le Maire rappelle** la nécessité des projets suivants :

- **La réfection du Chemin de Pisserot** : suite à l'installation de la Défense Incendie de Pisserot, il a été convenu de refaire la V.C. 54 dit « Chemin de Pisserot ». Coût estimatif : **8 950 € H.T.**
- **Le remplacement de 2 poteaux incendie** en raison de défauts (PI N° 17 : fuite presse étoupe – PI N°23 : fuite sur la purge). Coût estimatif : 2 * 2 491.63 € H.T. = **4 983.26 € H.T.**
- **L'achat d'un nouveau plateau-remorque pour une prise en charge transport de 1 350 kg** (avec reprise de l'ancien plateau) : la tondeuse autoportée achetée en 2019, non homologuée pour rouler sur route, ne peut être transportée sur le plateau actuel pour la transférer d'un point à un autre de la commune. En effet, le poids de cette tondeuse dépasse de 300 kg le poids maximum autorisé pour le plateau actuel. Il faut donc prévoir l'achat d'un plateau compatible avec l'autoportée. Coût estimatif : **2 025 € H.T.**
- **L'achat d'un kit d'homologation sur route pour l'autoportée** : les agents techniques sont dans l'obligation de se déplacer sur la route avec l'autoportée pour aller tondre sur différents endroits de la commune. Or, l'autoportée actuelle n'est pas homologuée pour rouler sur voirie. Il faut donc prévoir l'achat d'un kit d'homologation sur route. Coût estimatif : **2 215 € H.T.**
- **Le remplacement de 4 pompes de relevage au « PR Les Primevères », « PR Les Bleuets », « PR Les Crocus » et au « PR Boutons d'Or »** : suite aux derniers diagnostics de maintenance par la Sté SUEZ, il a été conseillé à la collectivité de prévoir au moins le remplacement de la pompe de relevage au « PR Les Primevères » ainsi qu'une pompe de rechange (modèle à définir). Coût estimatif pour les 4 pompes : **6 000 H.T.**

- **L'achat de diverses fournitures de maintenance des S.T.E.P.** maintenance par la Sté SUEZ, il a été conseillé d'acheter des équipements, chutes, vannes, roue... Coût estimatif : **10 000 H.T.**
- **L'achat de prestations complémentaires pour le site internet de la commune** : remodelage et modernisation graphique du site, revue des pages de contenu et de l'accessibilité. **Coût estimatif : 1 420 € H.T.**
- **L'agrandissement du columbarium (6 à 8 places supplémentaires) au sein du nouveau cimetière** : il ne reste plus que 3 places au sein de columbarium du nouveau cimetière de Noyers et il est nécessaire de prévoir des emplacements supplémentaires pour l'avenir. Coût estimatif : **8 000 € H.T.**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur ces projets d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les projets ci-dessus présentés et leurs réalisations :
 - La réfection du chemin de Pisserot
 - Le remplacement de 2 poteaux incendie
 - L'achat d'un nouveau plateau-remorque pour une prise en charge transport de 1 350 kg
 - L'achat d'un kit d'homologation sur route de l'autoportée
 - Le remplacement de 4 pompes de relevage de S.T.E.P.
 - L'achat de diverses fournitures de maintenance des S.T.E.P.
 - L'achat de prestations complémentaires pour le site internet de la commune
 - L'agrandissement du columbarium au sein du nouveau cimetière
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget,
- **Donne** l'autorisation à Madame le Maire de conclure tous les actes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX.



Madame La Secrétaire de séance,
Angélique BEAUDOIN.